



14ème législature

Question N° : 12414	De Mme Jeanine Dubié (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Hautes-Pyrénées)	Question écrite
Ministère interrogé > Réussite éducative		Ministère attributaire > Réussite éducative
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >aide psychopédagogique	Analyse > RASED. perspectives.
Question publiée au JO le : 04/12/2012 Réponse publiée au JO le : 12/02/2013 page : 1638		

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur l'inquiétude du collectif national RASED vis-à-vis du devenir des Réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté dans la future loi d'orientation. Elle lui rappelle que près de 50 % des postes d'enseignants spécialisés ont été supprimés par le précédent Gouvernement, privant ainsi 250 000 élèves des aides spécialisées au sein de l'école. Les RASED contribuent pourtant, en partenariat et en complémentarité des actions des équipes enseignantes, à une meilleure compréhension des situations des élèves en difficulté. Ils peuvent proposer des aides spécifiques et différenciées aux élèves qui expriment des difficultés y compris quand celles-ci relèvent du champ du handicap. Ainsi, ils participent au bien-être et à la réussite de tous les enfants à l'école dans le cadre de l'égalité des chances. Elle lui demande donc de lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre concernant le rôle des RASED au sein de l'école.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés à la rentrée scolaire 2012 parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des

mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail inter catégoriel co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.